



REFONDONS L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE

## Des personnels formés, reconnus et valorisés

Atelier : Quel périmètre pour les missions des personnels,  
comment rendre visible ces missions ?  
Faut-il distinguer primaire et secondaire ?

*Contribution de la CGT Educ'action*

Nous souhaitons insister sur la nécessité du travail collectif pour l'innovation pédagogique.

La multiplication de tâches et de missions, la distorsion entre les demandes de la hiérarchie et les moyens mis à la disposition des personnels est anxiogène et conduit au repli sur soi.

Nous considérons que le travail collectif quotidien des personnels est le moyen de se réapproprier son métier. Concrètement, nous proposons que le temps de concertation nécessaire à cela soit inclus dans le temps de service de tous les personnels des structures scolaires. À ce titre, nous demandons une décharge horaire pour permettre la concertation des équipes et assurer les tâches annexes.

Ces décharges horaires sont indispensables pour permettre l'analyse des programmes nationaux, des pratiques, des besoins des élèves, l'élaboration de projets... par le collectif. L'autonomie pédagogique doit être collégiale. Sur ce temps de décharge, des coopérations durables entre les écoles, collèges et lycées peuvent être mises en place afin de permettre un réel travail en cycles.

C'est par la coopération entre toutes les structures scolaires que les projets d'école et d'établissement seront rédigés pour créer une convergence d'enseignement vers une culture commune de haut niveau. Les coopérations entre structures scolaires sont un outil contre la mise en concurrence des établissements et des personnels.

Nous souhaitons, par ailleurs, que le cadre statutaire et la question du temps de travail soient observés avec le plus grand soin.

Pour la CGT Educ'action, le cycle hebdomadaire est déterminant. Mais les enseignants sont confrontés à l'identification objective des temps de recherche, de conceptualisation, de mise en œuvre, de synthèse mais également des temps de travail collectifs ou de projets, voire de travail hors enseignement avec les élèves.

Le temps de travail dit "à disposition de l'employeur" n'en devient que plus difficile à appréhender, au point d'être sous-évalué par les enseignants eux-mêmes.

La charge globale de travail des enseignants s'est considérablement alourdie et complexifiée, rendant le métier de plus en plus difficile, de plus en plus exigeant, de plus en plus pénible, dans la relation directe aux élèves comme dans l'élaboration du travail pédagogique. La question d'une baisse de ces charges, voire d'une diminution du temps de travail se pose, donc aussi.

Enfin, nous sommes opposés à ce qui pourrait aboutir à une nouvelle division des corps enseignants. La division actuelle des corps enseignants dans le second degré pose problème, en l'état. Soyons donc très prudents sur ce point.